

CCAS DE VITROLLES

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DEL09\_23 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : TABLEAU DES EMPLOIS

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 03/04/2023 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 09 23 TABLEAU DES EMPLOIS.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20230327-DEL09\_23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/04/2023



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

-----  
**Séance du 27 Mars 2023**

**DELIBERATION N° 09/2023**

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17                      Présents : 10 puis 11 à 18h18 (Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (Mme HAMOU THERREY)    Votants : 13  
Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

**DELIBERATION N° 09/2023 suite**

Filière ou emploi	Cat	Grade	Nbre de postes	Postes vacants	Tit stag	ETP Réel	Contr	Commentaire
Filière administrative	A	Attaché territorial	2	0,4	1	1		Convention de Mise à disposition d'agents de la ville.
Filière administrative	B	Rédacteur	2		1	2	1	Responsables de pôle / vacance de poste à compter du 1/06 - recrutement en cours d'un responsable Administration générale.
Filière administrative	B	Rédacteur	1	1				Recrutement en cours / PA/PH
Filière administrative	C	Adjoint administratif principal classe 2 <sup>ème</sup>	1		1	1		
Filière administrative	C	Adjoint administratif	4		2,4	4,4	2	3 temps partiels de droit à 0,8 + 2 contractuels (dont l'agent MFS)
Filière sociale	A	Assistant socio-éducatif	3			2,9	3	
Filière sociale	A	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	3		2,4	2,4		3 titulaires à 0,8
Filière technique	C	Adjoint technique principal classe 2 <sup>ème</sup>	1		1	1		Retraite prévue au 01/04/23 - recrutement en cours
Filière technique	C	Adjoint technique	2		1	2	1	

Filière animation	C	Adjoint d'animation principal classe 2 <sup>ème</sup>	1		1	1		
-------------------	---	---	---	--	---	---	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**

Le tableau des emplois tel que proposé ci-dessus à compter du 01/01/2023.

**DIT QUE**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 012 voté ce jour.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
Maryline CZURKA

